

# Note d'information, concernant l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, n'ayant pas d'autres moyens de garde.

MAJ le 26 mars 2020

## 1. Publics ciblés accueillis

Nous vous rappelons la mesure prise consistant à maintenir un service de garde à destination des enfants des personnels prioritaires suivants :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics / privés** : hôpitaux, cliniques, Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), Hospitalisations A Domicile (HAD), centres de santé, ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins de Longue Durée (USLD), foyers autonomie, Instituts Médico-Educatifs (IME), Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS), Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des Agences Régionales de Santé (ARS), des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

## 2. Structures d'accueil mobilisées

- Ecoles
- Garderie périscolaire
- Mercredi Récréatifs

A Linselles, UN SEUL LIEU pour tous ECOLES PRIVEES ou PUBLIQUES : **c'est au groupe scolaire Prévert Saint-Exupéry, rue des écoles.**

**A COMPTER DE CE SAMEDI 28 MARS et jusqu'à nouvel ordre**

## 3. Modalités d'accueil

1. Réservation [guillaume.ghesquier@ville-linselles.com](mailto:guillaume.ghesquier@ville-linselles.com) + mail de votre établissement scolaire.
2. **Délai à respecter : Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au vendredi 27 mars 11h. En cas d'urgence, téléphonez au 06 37 77 56 80**
3. **Indiquez du SAMEDI au VENDREDI vos besoins :**
  - a. Nom et prénom du jeune
  - b. Indiquer si votre enfant fait objet d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)
  - c. Professions des parents
  - d. N° de Tél en cas d'URGENCE.
  - e. Garderie (7h30-8h30)
  - f. Classe MATIN / Mercredi Récréatif MATIN
  - g. REPAS (fourni par le restaurant scolaire – SAUF SAMEDI & DIMANCHE – prévoir le pique-nique)
  - h. Classe APRES-MIDI / Mercredi Récréatif APRES-MIDI
  - i. Garderie (16h30-18h30)
4. Une confirmation vous sera renvoyée.
5. La Ville de Linselles a décidé d'accueillir les enfants GRATUITEMENT.